

**SITUATION ANNUELLE DE FIDELIUM ESSOR ARRETEE AU 31/12/2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » arrêtés au 31 décembre 2012, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

2- Le gestionnaire du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- 3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de révision généralement admises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.
- 5- A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR », annexés au présent rapport et qui montrent un total bilan de 756 022 DT, un actif net de 730 031 DT, un résultat déficitaire de 128 134 DT et une valeur liquidative de 691.317 DT, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.
- 6- En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- 7- En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117, nous avons procédé à une évaluation générale du système de contrôle interne en vigueur au sein la société au titre de l'exercice 2012. Nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Fait à l'Ariana le 30 Mars 2013

Le commissaire aux comptes  
MEDTRUST  
Mohamed Zied MHIRI



27, Avenue  
Jalab MHIRI  
Imm. Yecmina  
B. 9 - Ariana

Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Comptables p. 85

MedTrust

**Bilan**  
**du FCPR « FIDELIUM ESSOR »**  
**Arrêté au 31 décembre 2012**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2012	2011
<b>ACTIF</b>			
AC 1 – Portefeuille-titres		587.921	826.454
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	IV.1	587.921	826.454
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 – Placements monétaires et disponibilités		168.093	50.306
a - Placements monétaires		-	49.929
b - Disponibilités	IV.2	168.093	377
AC 3 – Créances d'exploitation		-	-
AC 4 – Autres actifs	IV.3	8	9
a - Débiteurs divers		8	9
<b><u>TOTAL ACTIF</u></b>		<b><u>756.022</u></b>	<b><u>876.769</u></b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 – Opérateurs créditeurs	IV.4	25.268	18.574
PA 2 – Autres créditeurs divers	IV.5	723	30
<b><u>TOTAL PASSIF</u></b>		<b><u>25.991</u></b>	<b><u>18.604</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 – Capital	IV.6	870.756	958.404
CP 2 – Sommes distribuables	IV.7	(140.725)	(100.239)
a – Sommes distribuables des exercices antérieurs		(100.238)	(57.926)
b - Sommes distribuables de l'exercice		(40.487)	(42.313)
<b><u>TOTAL ACTIF NET</u></b>		<b><u>730.031</u></b>	<b><u>858.165</u></b>
<b><u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		<b><u>756.022</u></b>	<b><u>876.769</u></b>

**Etat de Résultat**  
**du FCPR « FIDELIUM ESSOR »**  
**pour l'exercice clos le 31 Décembre**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2012	2011
<b>PR 1 – Revenus du portefeuille-titres</b>	IV.8	17.245	20.858
a - Dividendes		10.372	16.776
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Revenus des autres valeurs		6.873	4.082
<b>PR 2 – Revenus des placements monétaires</b>	IV.9	933	358
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>18.178</b>	<b>21.216</b>
<b>CH 1 – Charges de gestion des placements</b>	IV.10	(55.745)	(60.636)
<b><u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u></b>		<b><u>(37.567)</u></b>	<b><u>(39.420)</u></b>
<b>PR 3 – Autres produits</b>		-	-
<b>CH 2 – Autres charges</b>	IV.11	(2.920)	(2.893)
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>(40.487)</u></b>	<b><u>(42.313)</u></b>
<b>PR 4 – Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	-
<b><u>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</u></b>		<b><u>(40.487)</u></b>	<b><u>(42.313)</u></b>
<b>PR 4 – Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-	-
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>	IV.12	10.623	(116.564)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>	IV.13	(95.795)	3.419
<b>Frais de négociation</b>		(2.475)	(660)
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>		<b><u>(128.134)</u></b>	<b><u>(156.118)</u></b>

**Etat de variation de l'Actif Net**  
**du FCPR « FIDELIUM ESSOR »**  
**Pour l'exercice clos le 31 Décembre**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2012	2011
<b>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		(128.134)	(156.118)
a - Résultat d'exploitation		(40.487)	(42.313)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10.623	(116.564)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(95.795)	3.419
d- Frais de négociation de titres		(2.475)	(660)
<b>AN 2 – Distributions de dividendes</b>		-	-
<b>AN 3 – Transaction sur le capital</b>		-	-
<b>a - Souscriptions</b>		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits d'entrée		-	-
<b>b - Rachats</b>		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits de sortie		-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		(128.134)	(156.118)
<b>AN 4 – Actif Net</b>			
a – En début d'exercice		858.165	1.014.283
b - En fin d'exercice		730.031	858.165
<b>AN 5 – Nombre de parts</b>		1.056	1.056
a – En début d'exercice		1.056	1.056
b - En fin d'exercice		1.056	1.056
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<u>691.317</u>	<u>812.657</u>
<b>AN 6 – TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		<u>&lt;14,93%&gt;</u>	<u>&lt;15,39%&gt;</u>

Notes aux états financiers au 31 décembre 2012 de FIDELIUM ESSOR

## I. Présentation de FIDELIUM ESSOR

FIDELIUM ESSOR est un Fonds Commun de Placement à Risque au capital de 1056.000 DT divisé en 1.056 parts d'une valeur nominale de 1.000 DT chacune. Agréé par le CMF sous le n° 06-2008 du 31 Mars, il est de droit tunisien.

### L1 Objet social

Le Fonds Commun de Placement à Risque FIDELIUM ESSOR est un fonds de placement qui a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

### L2 Répartition du capital

Le capital de FIDELIUM ESSOR (FCPR) se répartit comme suit :

Souscripteur	Nombre de parts	Catégorie de part	Souscription en valeur (DT)
Société Tunisienne de Banque STB	500	A	500.000
Banque Nationale Agricole BNA	300	A	300.000
Société CAB DE PHAR	250	A	250.000
Société SEDERHO	3	B	3.000
Amel Ben Daly Hassan	3	B	3.000
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1.056</u></b>		<b><u>1.056.000</u></b>

## **II. Déclaration de Conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

## **III. Principes Comptables Appliqués**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suite :

### **III.1 Prise en compte des placements et des revenus afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **III.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

### **III.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché soit leur cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propre, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **III.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propre, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## IV. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

### IV.1 Note sur le portefeuille-titres(en DT)

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 587.921 DT contre 826.454 DT au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

NB : le solde de ce poste correspond à la valeur du portefeuille titres au 31/12/2012 déduction faite de la valeur théorique des droits d'attribution provenant d'un démembrement des actions TPR pour une valeur de 4.620 DTN.

Désignation du titre	Nre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif net
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>733 586</b>	<b>592 544</b>	<b>81,16%</b>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</b>		<b>483 586</b>	<b>342 544</b>	<b>46,92%</b>
<u>Actions</u>		<u>483 586</u>	<u>342 544</u>	<u>46,92%</u>
actions société "Banque Nationale Agricole"	2 500	42 500	21 545	2,966%
actions société "MODERN Leasing"	692	8 509	4 556	0,624%
actions société "SIAME"	19 487	101 723	76 913	10,535%
actions société "BOTETEL"	300	3 531	1 593	0,259%
actions "Société Tunisienne de Réassurance TRE"	4 842	72 169	41 215	5,646%
actions société "Union Internationale de Banques"	6 000	129 015	108 408	14,849%
actions société "WIFAK Leasing"	3 860	92 324	55 970	7,666%
Actions société "ADWYA "	4 000	33 815	31 944	4,376%
		-	-	-
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote</b>	<b>2 500</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>34,24%</b>
S.O.H.E.F.S.A	1 250	125 000	125 000	17,12%
TUNISIE TUBES	1 250	125 000	125 000	17,12%
<b>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,000%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,000%</b>
<u>Obligations admises à la cote</u>	-	-	-	-
<u>Obligations non admises à la cote</u>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>733 586</b>	<b>592 544</b>	<b>81,16%</b>

Les entrées en portefeuille-titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Titres cotés	95.130
- Titres SICAV	19.953
<u>Total</u>	<u>115.083</u>
<b>Détachement de droits</b> (démembrement du portefeuille titres)	
- Droit d'attribution	<u>4.620</u>

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
- Titres cotés	347.075	253.373	<93.702>
- Titres SICAV	109.271	109.456	185
- FCP	157.894	155.616	<2.278>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>614.240</u></b>	<b><u>518.445</u></b>	<b><u>&lt;95.795&gt;</u></b>

#### IV.2 Note sur les disponibilités(en DT)

Disponibilités	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Avoir en banque	168.133	417
Somme à décaisser (Erreur de prélèvement)	<40>	<40>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>168.093</u></b>	<b><u>377</u></b>

#### IV.3 Note sur les autres actifs(en DT)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Débiteurs divers (TSI)	8	9
<b><u>Total</u></b>	<b><u>8</u></b>	<b><u>9</u></b>

#### IV.4 Note sur les opérateurs créditeurs(en DT)

Opérateurs créditeurs	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Gestionnaire	15.680	11.032
Autres opérateurs créditeurs	160	100
Compte d'affectation périodique des charges	9.428	7.442
<b><u>Total</u></b>	<b><u>25.268</u></b>	<b><u>18.574</u></b>

**IV.5 Note sur les autres créditeurs divers(en DT)**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Créditeurs divers (Fidelium ESSOR)	45	30
Etats retenues à la source	678	-
<b>Total</b>	<b><u>723</u></b>	<b><u>30</u></b>

**IV.6 Note sur le capital(en DT)**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

<b><u>Souscriptions réalisées (1)</u></b>	<b><u>1.056.000</u></b>
Nombre de parts	1.056
Nombre de porteurs de parts	5
<b><u>Sommes non distribuables (2)</u></b>	<b><u>&lt;185.244&gt;</u></b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<141.042>
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	<23.929>
Frais de négociation	<20.273>
<b><u>Capital au 31/12/2011 (1+2)</u></b>	<b><u>870.756</u></b>
Nombre de parts	1 056
Nombre de porteurs de parts	5

**IV.7 Note sur les sommes distribuables(en DT)**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste au 31/12/2012 se détaille comme ainsi :

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
- exercices antérieurs	<100.239>	-	<100.239>
- exercice 2012	<40.487>	-	<40.487>
<b>Total</b>	<b><u>&lt;140.726&gt;</u></b>	<b>=</b>	<b><u>&lt;140.726&gt;</u></b>

**IV.8 Note sur les revenus du portefeuille-titres(en DT)**

Les revenus du portefeuille titres totalisent 17.245 DT au 31/12/2012 contre 20.858 DT au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>Dividendes</b>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	10.372	16.776
- des titres OPCVM	6.873	4.082
<b>Total</b>	<u>17.245</u>	<u>20.858</u>

**IV.9 Note sur les revenus des placements monétaires (en DT)**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 à 933 DT contre un solde de 358 DT en 2011 et présente le montant des intérêts courus au titre de cette période sur les billets de trésorerie et se détaille ainsi :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>Revenus des placements monétaires</b>		
Intérêts des billets de trésorerie	933	358
<b>Total</b>	<u>933</u>	<u>358</u>

**IV.10 Note sur les charges de gestion des placements (en DT)**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>Charges de gestion des placements</b>		
Rémunération du Gestionnaire (Article 15.1 du Règlement Intérieur)	<50.434>	<55.325>
Rémunération du Dépositaire (Article 15.2 du Règlement Intérieur)	<5.311>	<5.311>
<b>Total</b>	<u>&lt;55.745&gt;</u>	<u>&lt;60.636&gt;</u>

**IV.11 Note sur les autres charges(en DT)**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>Autres charges</b>		
Services bancaires et assimilés	<240>	<200>
Minimum de perception sur déclarations mensuelles d'impôts	<90>	<60>
Honoraires du commissaire aux comptes	<2.390>	<2.533>
Publicités et publications	<200>	<100>
<b>Total</b>	<u>&lt;2.920&gt;</u>	<u>&lt;2.893&gt;</u>

**IV.12 Note sur la variation des plus (ou moins)values potentielles sur titres(en DT)**

	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	Plus ou moins values potentielles	Plus ou moins values potentielles de 2011	Variation des plus ou moins values potentielles
- Titres cotés	733.586	592.544	<141.042>	<150.476>	9.434
- Titres SICAV	-	-	-	553	<553>
- FCP AAA	-	-	-	<1.742>	1.742
<b>Total</b>	<u>733.586</u>	<u>592.544</u>	<u>&lt;141.042&gt;</u>	<u>&lt;151.665&gt;</u>	<u>10.623</u>

**IV.13 Note sur les plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres(en DT)**

(Voir note IV.1, le détail des sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2012)

	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	Plus ou moins values réalisées
- Titres cotés	347.075	253.373	<93.702>
- Titres SICAV	109.271	109.456	185
- FCP	157.894	155.616	<2.278>
<b>Total</b>	<u>614.240</u>	<u>518.445</u>	<u>&lt;95.795&gt;</u>

**V. Autres informations****V.1 Engagements hors bilan(en DT)**

Néant

**V.2 Données par par(en DT)**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>16,331</b>	<b>19,753</b>
Dividendes	9,822	15,887
Revenus des autres valeurs	6,509	3,866-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>0,883</b>	<b>0,339</b>
Charges de gestion des placements	<52,788>	<57,420>
<b>Revenu net des placements (1)</b>	<b>&lt;35,574&gt;</b>	<b>&lt;37,328&gt;</b>
Autres produits	-	-
Autres charges	<2,766>	<2,740>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>&lt;38,340&gt;</b>	<b>&lt;40,068&gt;</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>&lt;38,340 &gt;</b>	<b>&lt;40,068&gt;</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10,060	<110,382>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<90,715>	3,237
Frais de négociation	<2,344>	<0,625>
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>&lt;82,999&gt;</b>	<b>&lt;107,770&gt;</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>&lt;121,339&gt;</b>	<b>&lt;147,838&gt;</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	-	-
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	-	-
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	691,317	812,048

**V.3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire(en DT)**

♦ La gestion du Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR » est confié à la société de gestion « FIDELIUM FINANCE ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds « FIDELIUM ESSOR ». En contre partie de ses prestations, FIDELIUM FINANCE (Gestionnaire) perçoit une rémunération se détaillant comme suit :

Désignation de la rémunération	Réf. Règlement intérieur	Taux	Assiette	Observation
1. Commission du gestionnaire	15.1.1	3,3% HT	Valeur de l'actif net au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.	a
2. Commission de gestion administrative et comptable, Frais d'impression et d'envoi de documents d'information • Partie fixe • Partie variable	15.1.2	20.000 DT HT 0,1% HT	Valeur de l'actif net	b
3. Frais liés aux investissements	15.1.3	L'ensemble des dépenses liées aux activités d'investissement, de gestion et de désinvestissement du Fonds. Le montant de ces dépenses ne pourra pas dépasser 1% HT de l'Actif Net du Fonds sur un exercice donné.		c
4. Frais de constitution	15.1.4	0,5% HT	Prix de Revient de l'ensemble des parts A du Fonds.	d

**Observation**

- L'assiette de calcul de cette commission est la valeur de l'actif net au 31/12/2012.
- L'assiette de calcul de la partie variable de cette commission est la valeur de l'actif net au 31/12/2012.
- Aucune facturation n'a été établie au titre de cette rubrique.
- Aucune facturation n'a été établie au titre de cette rubrique.

❖ La Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT assure les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR ». Elle est chargée à ce titre :

- de la tenue du compte titres de « FIDELIUM ESSOR » ;
- de la tenue du compte numéraire de « FIDELIUM ESSOR » ;
- du dépouillement des opérations et l'inscription en compte de « FIDELIUM ESSOR » des titres et des espèces ;
- de la consultation autant de fois qu'il est nécessaire de la comptabilité du FCPR ;
- d'assurer dans la mesure du possible la restitution des actifs qui lui sont confiés ;
- d'assurer l'information de « FIDELIUM ESSOR » dans les meilleurs délais dans la mesure où elle en a eu connaissance :
  - des opérations relatives aux titres conservés pour le compte de « FIDELIUM ESSOR »,
  - de toutes les exécutions des opérations portant sur les titres et espèces,
- de l'encaissement du produit des souscriptions reçues et le paiement du montant des rachats ;
- de l'encaissement ou le paiement sur les valeurs détenues par « FIDELIUM ESSOR » ;
- du contrôle de la conformité des actes du Gestionnaire avec les prescriptions légales et statutaires et la politique d'investissement du FCPR fixée par la société de gestion ;
- du contrôle des conditions de la liquidation et en particulier, les modalités de répartition des actifs conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Intérieur de « FIDELIUM ESSOR ».

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 DT HT.